

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département de la HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE  
-----

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 17 DECEMBRE 2014

Etaient présents : ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, ROCH Claire, DEVOS René, GILLIER Claudette, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, POUTEIL-NOBLE Béatrice, VIANDAZ Christophe,  
Etaient excusés : POURRAZ Fabrice qui donne pouvoir à VILLIERS Gérard, COHADE Mercedes, CARRIER Laurent  
Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le compte-rendu de la séance précédente, puis pris connaissance des Déclarations d'Intention d'Aliéner et des décisions prises par le maire en vertu des délégations du Conseil municipal :

- Décision n° 2014-07 relative au marché passé avec la société INFRAROUTE pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection du mur de soutènement de la voie communale des Arculinges, pour un montant forfaitaire de 3 400,00 € HT
- Décision n° 2014-08 relative au marché passé avec la société Sarl BLG TP pour les travaux de pose de regards d'eaux pluviales sur différentes voies communales, pour un montant de 10 421,40 € HT.

Le Conseil municipal a ensuite :

1°) **Voté** la décision modificative n°2 sur le budget principal de l'exercice 2014, qui s'équilibre à **60 932 €** en recettes et dépenses de fonctionnement et à **19 520 €** en recettes et dépenses d'investissement.

2°) **Voté** la décision modificative n°1 sur le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement 2014, qui s'équilibre à **- 6 732 €** en recettes et dépenses d'exploitation et à **- 2 060 €** en recettes et dépenses d'investissement.

3°) **Fixé** les tarifs des services publics communaux pour l'année 2015.

4°) **Décidé** de classer « l'impasse des Néjouaz » dans la voirie communale. Ce classement concerne uniquement la partie de voie située de la route des Noyers jusqu'à l'ancien accès au lotissement des Néjouaz, soit une longueur de voie de 100 mètres (partie jaune sur le plan annexé).

5°) **Approuvé** la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le SYANE pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisé le Maire à signer l'acte d'adhésion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h45.

Fait à AMANCY le 18 décembre 2014.

**Le Maire,**

**Patrick ROSNOBLET.**